

Décision

Générale

colonial

Décision n° 213 accordant un congé de convalescence de trois mois à M. de Gaillande, ingénieur principal de 4e classe des travaux publics des colonies

n° 213

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1938

Numéro JO
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro
31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à Al. de Gaillande (Maurice), ingénieur principal de 4e classe du cadre général des travaux publics des colonies.